



Statut social – attestation d’attribution de prestations à un tiers
(à joindre à votre demande en ligne via [ProSanté](#))

I. Vos données

Votre nom et prénom :	
Votre numéro INAMI :	

II. Données d’identification de la structure

Nom et prénom du responsable de la structure :	
Nom de la structure :	
Adresse du lieu de travail :	Rue, n°, Bte: Code postal, localité:

III. Données d’identification du tiers au nom de qui les prestations ont été comptabilisées

Nom et prénom :	
Numéro INAMI :	
Adresse email : (Adresse email à laquelle nous pouvons le contacter)	

IV. Déclaration du responsable de la structure et du tiers au nom duquel les prestations sont comptabilisées

En signant ce formulaire, nous déclarons qu'un ensemble de prestations effectuées par le dispensateur identifié dans le cadre I a été légalement comptabilisé au nom d'un tiers (cadre III).

- Nous attestons que **le montant de remboursement**¹ de ces prestations est de €.
(applicable aux médecins – pharmaciens-biologistes – infirmières)
- Nous attestons que **le nombre de ces prestations** est de
(applicable aux dentistes – logopèdes – kinésithérapeutes)

Ce montant peut dès lors être ajouté aux données de profil du demandeur, et soustrait aux données de profil du tiers au nom duquel cela a été initialement comptabilisé.

Est joint à cette demande l'attestation écrite de la construction permettant de légalement comptabiliser les prestations au nom d'un tiers.

(Télécharger en ligne via [ProSanté](#) dans 1 seul PDF reprenant tout.)

Date et signature du responsable de la structure

Date et signature du tiers au nom duquel les prestations sont comptabilisées

À imprimer et à signer ou à [signer électroniquement](#)

¹ Le montant à indiquer ne correspond pas aux honoraires, mais aux remboursements de prestation. Les honoraires correspondent au montant que le patient paie à un dispensateur de soins conventionné. L'intervention de l'assurance (remboursement) est le montant que la mutualité rembourse au patient ou le montant que l'assurance soins de santé prend en charge directement (en cas de tiers payant). [Plus d'informations.](#)